

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE:	
Par an, (payable d'avance).....	\$6.00
" (payable par trimestre).....	7.00
ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE:	
Par an, (payable d'avance).....	\$4.00
" (payable par trimestre).....	5.00
Pour les États-Unis, payable d'avance.	

Bureaux à Québec: No. 1, rue Duane,
à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Éditeur-Propriétaire et Rédacteur en Chef:

HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion.....	\$0.50
Chaque insertion suivante.....	0.12
Tout chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion.....	0.08
Chaque insertion suivante, par ligne.....	0.04
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.	
Les annonces déposées à Montréal, chez FABRE & GRAVEL, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.	
Succursales à Montréal: Fabre & Gravel, libraires, 219, rue Notre-Dame.	

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT
DU 9 JUIN 1874LES
MASQUES ROUGES

(SUITE)

Tout à coup la porte s'ouvrit.
Un jeune homme entra tenant une liasse de papiers à la main.
« C'étaient les journaux qui venaient de France. »

« Ah ! ah ! dit le duc, interrompant son jeu pour la troisième fois voyons ce que fait cette bonne république. »

Et il prit le *Moniteur* et y jeta les yeux d'un air qu'il s'efforçait de rendre indifférent.

Mais soudain Son Altesse Royale fit un bond sur son siège.

« Ventre saint gris ! s'écria-t-il, qu'est-ce que cela ? »

Et le duc se leva tout frémissant, et d'une voix entrecoupée par la colère il lut ces lignes :

« La convention nationale, où les services rendus à la république par le citoyen Roche-maure et la citoyenne Armande de Verinières, son épouse, décrète :

« Article 1er. L'arrêt de mort qui frappait les dits citoyens, est rapporté. »

« Art. 2. Les dits citoyens rentrent dans tous leurs droits civils. »

« Art. 3. Leurs biens confisqués au profit de la nation leur seront rendus. »

Si la foudre fut tombée dans le salon du prince, elle y eût causé moins de terreur et d'émoi que la lecture de ces quelques lignes.

Armande et le chevalier jetèrent un cri terrible.

En même temps, le prince se leva et marcha droit au chevalier disant :

« Expliquez-vous, monsieur, défendez-vous ! »

Mais le chevalier demeura muet et le front baissé.

Armande avait couvert son front de ses deux mains.

Et tous deux à l'écart, abandonnés, ils ressemblaient à ces lépreux antiques de qui la foule s'éloignait avec horreur.

Le prince reprit le journal qu'il avait laissé tomber, et il continua à lire :

« L'audace, le sang-froid, l'énergie dont le citoyen Roche-maure et la citoyenne Verinières ont fait preuve pour arracher à la mort le brave capitaine Petit-Jean. »

« Ah ! s'écria le prince, je comprends tout maintenant. »

Et, violent comme tous ceux de sa race, il leva le journal et en frappa le chevalier au visage.

Roche-maure rugit, fit un pas en arrière, porta la main à la garde de son épée. »

Et puis comme s'il eût été atteint au cœur, il chancela et tomba sur les genoux, murmurant :

« Ah ! monseigneur... »

Mais comme une lionne qui voit tomber sous le plomb du chasseur le lion son époux, Armande s'élança.

Elle vint se placer, l'œil en feu, la chevelure au vent, la tête fièrement en arrière, entre son époux outragé et le prince brutal.

« Ah monseigneur, s'écria-t-elle, vous venez d'oublier en une seconde toutes les traditions de votre race héroïque. Vous venez de frapper au visage un gentilhomme, et ce soufflet, j'en appelle à toute la noblesse, c'est la condamnation de la monarchie ! »

Le prince écumait de colère, mais il se sentait dominé par le regard ardent de madame de Roche-maure.

Armande poursuivit :

« L'homme que vous avez frappé, ô vous qui êtes cousin de Henri IV, le descendant de François Ier, est un de ceux qui ont donné tout leur sang à la monarchie. Tandis qu'on vous entourait ici, monseigneur, il a tenté d'enlever le roi Louis XVI de la prison du Temple. Et vous l'avez frappé, monseigneur, et vous avez oublié que tous les gentilshommes sont égaux, et qu'un prince de la maison de Bourbon n'est qu'un simple gentilhomme ! »

Cette voix dominatrice, ce regard plein d'éclairs, ces paroles si nobles et si justes arrachèrent un cri au duc de Bourbon. Mais ce n'était plus un cri de colère arraché par l'orgueil, — c'était comme un cri de désespoir.

Le fils des Condé rougissait de son emportement. Il comprenait

qu'il venait de frapper au visage en la personne d'un seul gentilhomme, tous ces gentilshommes qui mouraient à un pour la monarchie expirante.

Et il se fit alors un funèbre silence dans la salle, et tout le monde attendit anxieux.

Alors le chevalier de Roche-maure, qui paraissait foudroyé, se redressa.

Il vint fléchir un genou devant le prince.

« Monseigneur, dit-il, je supplie Votre Altesse Royale de me faire fusiller demain matin... un gentilhomme déshonoré ne peut plus vivre. »

« Monsieur, répondit le prince, la réparation rétablit l'honneur. Devant tous les gentilshommes qui sont ici, je vous demande pardon. »

Le chevalier jeta un cri.

« Maintenant, poursuivit froidement le duc, que vous voilà réhabilité, je vais vous punir. Vous avez favorisé la fuite d'un prisonnier, vous avez servi la république. Je vous bannis de ma présence et je vous raye des cadres de l'armée de Condé. »

Le chevalier courba la tête.

« Monseigneur, dit-il, j'espère me faire tuer demain, ce qui évite cette besogne à Votre Altesse. »

« Et moi, dit le prince avec colère, je vous défends de tirer l'épée pour nous. »

Le chevalier de Roche-maure s'inclina.

« Alors, dit-il, j'ai trouvé le roi Louis XVIII, et je lui dirai :

« Sire, j'ai sauvé un prisonnier, parce que les siens m'avaient sauvé. Si j'ai mérité la mort, obliez mes services, oubliez ceux de ma race, et faites-moi fusiller. »

« Si j'ai agi selon les lois de l'humanité, si j'ai acquitté une dette contractée, si Votre Majesté me pardonne, qu'elle me permette de mourir pour elle... »

Et le chevalier alla prendre sa femme par la main. »

Et tous deux sortirent la tête haute, comme de loyaux serviteurs calomniés et trahis par le sort.

Le duc, après leur départ, demeura longtemps la tête dans ses mains, comme un homme accablé.

Nul n'osait l'approcher.

On eût entendu voler une mouche dans la salle.

« Mais enfin, s'écria-t-il, quel intérêt avaient-ils à sauver cet homme ? »

Alors un vieillard s'approcha du prince.

« Monseigneur, dit-il, il y a à Paris une société mystérieuse qui s'est organisée et qu'on appelle les *masques rouges*. »

« Quel est son but ? »

« Lutter contre la guillotine. »

« Cette association étrange a sauvé le chevalier ; elle a sauvé mademoiselle de Verinières ; elle a sauvé le prisonnier républicain. »

« Mais le chevalier en fait donc partie ? »

« Oui, puisque c'est une société de secours mutuels. »

Le prince reprit sa tête à deux mains.

« Messieurs, dit-il, je convoquerais demain douze officiers, je les réunirais en conseil de guerre et je leur soumettrai cette question :

« Le chevalier de Roche-maure est-il coupable ? — Si la réponse du conseil est affirmative, le chevalier sera fusillé. Si elle est négative, il reprendra son rang et son grade dans l'armée que j'ai l'honneur de commander. »

Et d'un geste le prince congédia ses hôtes.

XIX

Revenons maintenant à Paris. Paris était fort occupé depuis un mois. Il avait condamné à mort et exécuté la veuve Capet, dite Marie-Antoinette, ex-reine de France. C'était le style du jour. Il avait envoyé à l'échafaud les vingt-et-un Girondins et le citoyen Philippe-Egalité, qu'on appelait autrefois le duc d'Orléans.

La reine était morte, comme chacun sait, hautaine, dédaigneuse, un éclair dans les yeux, un mâle courage au cœur.

Nous ne raconterons point le festin suprême des Girondins.

Il n'entre point dans notre cadre d'écrire une histoire de la révolution française, mais bien de suivre pas à pas, et dans cette pénombre de l'histoire intime, une intrigue aujourd'hui oubliée, et qui alors justifia une fois de plus cette maxime : « les grands

événements ont souvent des causes futiles. »

Comme trois heures et demie sonnaient, un petit homme, bien enveloppé dans une sorte de carriack qui lui cachait les deux tiers du visage, suivit le bord de la Seine jusqu'au pont Tournant, et vint se mêler à la foule qui l'encombra.

La place de la Révolution ressemblait à une mer de têtes.

L'heure accoutumée de la fête du peuple allait bientôt sonner.

Ce jour-là, l'instrument de M. le docteur Guillotin allait se mettre en contact avec le cou blanc et l'abondante chevelure châtain clair d'une femme.

Le peuple attendait impatiemment la charrette. Il avait hâte de savoir comment allait mourir madame Roland, l'amie des Girondins.

Cependant il tombait depuis le matin cette pluie fine, serrée, qui ressemble à un épais brouillard, et que les Parisiens ont en si grande horreur.

Les Romains fussent rentrés chez eux, les Parisiens demeurèrent.

Un gamin, à califourchon sur le parapet du pont Tournant, criait à tue-tête :

« Le citoyen Brutus se moque du peuple. Il n'est pas à son poste ; il est en retard ! »

Une tricoteuse disait :

« A la bonne heure ! depuis quelques jours, ça va mieux ; nous commençons à nous blaser sur les aristocrates ! Toujours des nobles, c'était fade ! le couteau s'en ébréçait... »

« Mais nous avons en les députés de la Gironde ! »

« Ah ! ceux-là, parlez-m'en ! Ils sont bien morts... les canailles ! Ils chantaient comme à l'Opéra ! Il y en a un qui a fait un discours, un vrai !... »

« Quel dommage que je n'aie pas été plus près !... Je n'ai pas bien entendu... »

« Il paraît, reprit une autre qui se chauffait accroupie sur son gueux, il paraît que la citoyenne Roland est blanche et mignonne... faudrait voir le salut qu'elle va faire au peuple avec sa tête !... »

« Hé ! mère Gothon, cria le gamin, êtes-vous toujours portière dans la rue Denis ? »

« Veux-tu te taire, petit malheureux ! varien, aristocrate !... s'écria la vieille en fureur. Est-ce que je n'ai pas de quoi vivre ?... Moi ! une portière !... ah ! l'horreur ! »

La mère Gothon, qui se défendait si énergiquement d'avoir tiré le cordon, était cette même tricoteuse qui avait placé son gueux sous les mains liées du chevalier de Roche-maure.

« Aristocrate ! hurla le gamin, allons donc ! c'est vous qui êtes une aristocrate... Ah ! on en dit de belles dans la rue Denis sur votre compte ! On dit que vous avez sauvé des nobles !... »

La mère Gothon devint pourpre, puis livide ; puis une pâleur mortelle envahit ses traits.

« Ah ! brigand ! misérable ! assassin ! murmura-t-elle, tu veux donc m'envoyer à l'échafaud ? »

Mais personne n'avait entendu ni l'accusation du gamin ni l'énergique protestation de la mère Gothon.

Un seul individu, l'homme au carriack, avait remarqué son trouble.

La foule regardait et écoutait ailleurs. Elle attendait la charrette.

Le gamin se mit à chanter :

Guillotin,
Modèle
Politique,
Imagine un beau matin
Que pendre est inhumain
Et peu patriotique.

Auséité
Il lui faut
Un supplice
Qui, sans corde ni poteau,
Supprime du bourreau
L'office...

En revêtant à la soudaine,
Pour vous tirer d'embarras,
J'ai fait faire une machine
Qui met les têtes à bas.

« Bravo ! mon garçon ! tu as une belle voix. »

Le gamin, interrompu, se retourna. L'homme au carriack lui frappait sur l'épaule.

« Une voix superbe ! continua l'homme au carriack tandis que le gamin le regardait étonné ; et si tu prenais des leçons, tu pourrais entrer à l'Opéra. »

Le gamin, flatté du compliment, toucha son bonnet rouge en manière de salut.

(A continuer.)

HOTEL du GOUVERNEMENT, OTTAWA

Samedi, 9ème jour de mai 1874

Présent :
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.Sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Douanes, et par et en vertu des dispositions de la 31ème et 32ème sections de l'Acte passé dans la 31ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : « Acte concernant les Douanes. »

Il a plu à Son Excellence par et de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, d'ordonner, et il est par le présent ordonné que l'Acte de la Reine, intitulé : « Acte concernant les Douanes, » dans le district d'Algonia, dans la Province d'Ontario, soit et est par le présent constituée et établie en un Port d'entree de Douanes, avec les privilèges d'emmagasinage et placés sous la surveillance du collecteur des Douanes du Port Saint-Martin.

W. A. HIMS WORTH,
Greffier du Conseil Privé.

6 juin 1874.

HOTEL du GOUVERNEMENT, OTTAWA

Jeu, 21ème jour de mai 1874

Présent :
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Douanes, et en vertu des dispositions de l'Acte de la Reine, intitulé : « Acte de la Reine, » et des actes qui l'ont amendé, d'un acte passé dans la 36ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : « Acte concernant les navires, leur enrégimentement, leur inspection et leur classification. »

Il a plu à Son Excellence, sur l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, de faire des ports de Dartington et Whitby, dans la Province d'Ontario, des ports pour l'enregistrement des vaisseaux, et les dits ports sont par le présent établis comme tels.

Il a en outre plu à Son Excellence, de l'autorité ci-haut mentionnée, de nommer les Collecteurs des Douanes aux dits ports respectivement, Régistrateurs des vaisseaux en ces endroits.

W. A. HIMS WORTH,
Greffier du Conseil Privé.

6 juin 1874

MANUFACTURE DE SEL

Passé au fin de Higgins.

Ce sel est le plus magnifique qui soit préparé pour le Bureau ou la Table. Il est paqueté en sacs blancs de quatre minots et est préféré partout où l'on s'en sert, à tout autre marque.

Les Soussignés ont le monopole de la vente de cet article en Canada et sont prêts à le livrer en lots à la convenance des acheteurs.

La liste Commerciale et Maritime de New-York du 18 avril, cote : —
Le Sel en Sac de la Manufacture de Higgins..... \$2.35
Celle des Manufactures Daikin, Worthington, Washington, Evans, Marshall et autres marques..... \$1.95
Ce qui démontre la supériorité du Sel de Higgins sur celui de ses concurrents sur le marché de New-York.

GIBB, LAIRD & Co.
Québec, 29 mai 1874.

En Déchargement.

50 Caisse Old Tom de Booth.
3 Poissons de vieux Rhum de Jamaïque.
40 Barils de Bière amère.
50 Caisse de Champagne Moe & Chandon.
50 de Whisky Ecossais de Hay & Farman.

150 Caisse de Whisky Kirkliston (J. Stewart & Co) en bouteilles d'une pinte.
50 Caisse de do do en Flask.
100 Caisse Claret de Barton & Guetier, en bouteilles d'une pinte et chopine.
50 Caisse de do Huile d'Olive.
200 Caisse Vortes de Gin de Brinkheim & Nollet.

50 Caisse Vin de Gi gembre de D. J. Thompson & Co.
5 Quart de Caisse no do do
50 Barils de Bière de Bass, en bouteille d'une pinte et d'une chopine.
5 Quart-Caisse Rhum de la Jamaïque.
325 Demi-Jeanes Vinaigre de Bohéman.

A vendre par
WHITEHEAD & TURNER.
Québec, 1er juin 1874.

Traverse du Grand-Tronc.

Le Vapeur « ST. GEORGE » fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis, comme suit, savoir :

LAISSERA QUERRE. LAISSERA POINTE-LEVIS.

A. M. A. M.
7.30 Train omnibus pour Richmond et l'Ouest.
8.30 Train de la malle pour la Rivière du Loup.
10.30
11.30 P. M.
1.30
3.00
5.00 Train de la malle pour la Rivière-du-Loup et Train omnibus pour Richmond.
6.30

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, quai St. André.
A. GABOURY,
Secrétaire.
Québec, 19 mai 1874.

A VENDRE.

CINQ MILLE PASTRES (\$5,000) du Fonds de la Corporation des Pilotes de Québec.

S'adresser à
H. BLANCHET.
Québec, 5 mai 1874.—1m

IMMENSE VENTE

DE

MARCHANDISES

SECHES.

Abandon du Commerce
de Détail pour aller en
Gros.

\$150,000

Cent cinquante mille piastres
valant, de Marchandises Sèches
offertes au prix coûtant et au
dessous.

Tout le fonds sera vendu sans
réserve.

Le Magasin sera fermé

VENDREDI et SAMEDI

Le 22 et 23 courant

pour nous donner le temps de
remarque les Marchandises.

LA VENTE COMMENCERA

LUNDI MATIN,

le 25 du courant, à 9 heures, et
le Magasin se fermant tous les
soirs à six heures pour donner
aux jeunes gens le temps de
mettre à l'ordre leurs dépar-
tements respectifs.

La vente se fera pour argent
comptant, et aucunes marchan-
dises ne seront envoyées en
approbation.

Ayant pris le Magasin en
Gros de M. P. Shee à la Basse-
Ville, nous préférons vendre
ici, notre fonds, à de grands sa-
crifices, plutôt que de le trans-
porter là.

C'est une magnifique occasion
offerte au marchand désireux
d'occuper le plus beau magasin
et le meilleur poste d'affaires
de la Haute-Ville.

Nous en avons le loyer pour
des années avenir et nous som-
mes prêts à l'abandonner en
aucun temps à quiconque le
désirera.

LEGER & RINFRET,

21, Rue la Fabrique.

En Déchargement.

100 Facs de Bi-carbonate Soda.
3 Tierces de Pains de Sucre blanc raffiné.
125 Boîtes de Blanc de Baleine.
20 Ballots de Coton à Mèches.
150 Douzaines de Gélatine de Cox.
11 Caisse de Citrus de Martin & Cie.
30 Caisse de Chandeliers Parfumés.
600 Sacs de Riz.
50 Boîtes de Briques pour Couteaux.
20 Sacs de Salpêtre raffiné.
40 Barils de Baisins de Corinthe.
100 Barils de Soda Cristallisé.
5 Caisse de Figue de Elnor.
10 Paquets de Poivre Blanc.
25 Paquets de Poivre Noir.
25 Paquets de Sagou Perlé.
2 Caisse d'Arrowroot.
3 Bonnets Montard de Coleman.
25 Caisse Montard de Durham.
4 Caisse d'I digo de Taylor.
25 Caisse de Dattes de Mott.
50 Barils de Marinades assorties de Chas. Wix & Fils.
250 Caisse de Marinades de Wix & Pigott.
4 Caisse de Liqueurs Italiennes.
12 Caisse de Blanc de James Ball.
12 Caisse de Coco de Taylor.
100 Boîtes de Chocolat No. 1 de Thomas.
40 Sacs de Café de la Jamaïque.
4 Caisse de Fils de Barbours & Fils.
20 Barils de Catsup de Mushoom—pint, chopines et demi-chopines.
11 Caisse d'Huile de Castor.

A vendre par
WHITEHEAD & TURNER.
Québec, 1er juin 1874.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU
NORD-OUEST.

A partir du CINQ JUILLET prochain, on chargera les prix suivants pour les passagers et le fret entre Prince Arthur's Landing, la Baie du Tonnerre, et Fort Garry, Manitoba :

Chaque passager adulte, avec 210 lbs. de bagage.....\$10.00
Chaque passager au-dessous de 14 ans, avec 100 lbs. de bagage.....\$ 5.00
Enfants au-dessous de trois ans.....Gratuit
Tout fret strictement en comptant, (qui comprend pas mobilier ou machines) par 100 lbs.....\$ 2.00
Mobilier (aux risques du propriétaire) par 100 lbs.....\$ 3.00
Toutes machines, tous spéciaux, chevaux, bêtes à cornes et moutons, etc., aux spéciaux.

On ne transportera sur une aucune partie de la route, ni vins, ni liqueurs spiritueuses.

On peut se procurer des billets de passage pour tout le parcours depuis la Baie du Tonnerre jusqu'à Fort Garry, au bureau de entrepreneurs, W. H. Carpenter & Co., Baie du Tonnerre.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 8 mai 1874. 21 mai—6676

COMMIS DEMANDÉ.

UN JEUNE HOMME ayant de l'expérience dans le commerce d'épicerie et sachant les deux langues. Inutile de se présenter sans être bien recommandé.

S'adresser à
ED. CLARK,
Rue du Pont, No. 32, St. Roch.
Québec, 25 avril 1874—jmo

Dernier Avis.

Nous rappelons à nos souscripteurs dont l'abonnement est expiré le 15 Mai, qu'ils doivent payer avant le 15 Juin s'ils veulent payer \$4 au lieu de \$5 pour l'édition semi-quotidienne, et \$6 au lieu de \$7 pour l'édition quotidienne.

QUEBEC

MARDI, 9 JUIN 1874.

On demande un Roi!

Le métier de prince n'est pas agréable en ce moment en Europe. Le comte de Chambord, qui, par son aveuglement, a manqué l'occasion de remonter sur le trône de ses pères, tourne maintenant autour et s'offre à la France de profil et de face, mais la France n'en veut plus. Le pauvre Roy en a fait tout navré; et, si c'était à recommencer, il aurait aussi vite fait d'avaloir son drapeau que Link-Look son a-bre. Don Carlos n'est guère plus heureux. C'est en vain qu'il revêt l'armure de Don Quichotte et frappe d'estoc et de taille; il reste toujours à la même place, et depuis tant de mois qu'il agit son panache le trône n'a pas fait un pas vers lui.

Ne sera-ce pas pour le parti conservateur bas-canadien le moment de se payer un prince comme chef et de remplacer M. Oimet par un monarque? Jusqu'ici il n'a pas eu le moindre Don Carlos à mettre à sa tête, et il lui a fallu se passer de Chambord. C'est triste. Que n'importe-t-il d'Europe quelque vieille idole ou bien un prince impérial quelconque frais émoulu de Sedan! Les chefs monarchiques ne sont pas rares de l'autre côté de l'Océan; il n'aurait que l'embaras du choix.

A la place du parti conservateur, vraiment, nous jetterions les yeux sur Don Carlos. Sa carrière en Espagne ne peut tarder à finir; ce sera le moment de lui offrir de l'emploi en Canada. En y mettant le prix, on l'aurait. Il ferait bel effet à la tête du parti. Lorsqu'il ne pourrait convaincre ses adversaires, il les sabrerait. Ce procédé plus noble remplacerait le système de casser la tête des électeurs indépendants, qui fleurissent sous l'ancien régime!

Les abus dont nous nous plaignons avant l'avènement des libéraux au pouvoir, ne sont rien comparés aux maux que causent là-bas l'ambition effrénée des prétendants et la sottise de leurs dupes. Il serait humain de soulager l'Europe d'au moins un ou deux de ses soupirants. La connaissance plus intime des princes guérirait de leurs illusions ces naïfs qui d'ici font des vœux pour l'avènement de Chambord ou le triomphe de Don Carlos.

Si le parti conservateur ne se décide pas bientôt à traverser la mer pour se choisir un chef, nous ne voyons pas trop comment il sortirait d'embarras. S'il faut qu'il attende que M. Oimet, député de Laval, soit mort, ou que M. Chapleau ait des cheveux blancs, ce sera long. Dans l'intervalle le parti flottera de Fortin à Trudel, et risquera de désenfler. Déjà le déclin est visible et paraît irrémédiable.

Nous ne voyons pas comment le parti conservateur pourrait sortir de cette situation, s'il ne jette les yeux au loin. Ses rangs sont dégarnis, son état-major décimé. Les publicistes conservateurs qui prêchent l'union des Canadiens-français et qui ne voulaient pas accepter l'hon. M. Dorion, seraient bien aimables de nous dire sous quel chef nous aurions à marcher de concert avec eux. Ils sont en minorité, ils n'ont pas de chefs, et ils nous demandent de nous fonder dans leur sein, nous qui sommes la majorité et qui avons des chefs acceptés et populaires!

Il ne reste plus au parti conservateur qu'à mourir: qu'il expire du moins sous un preux et s'envelisse à St. Denis ou à Grenade. Un parti qui a autrefois gouverné le pays sous le sceptre de LaFontaine et le bâton de Cartier, ne peut consentir à végéter ici sous Oimet Ier et à mourir là-bas sous Oimet II. Qu'il aille frapper à la porte de Frohsdorf, Chlischurst ou d'Estella, et demande un roi, si mieux il n'aime la Reine Isabelle!

Informations.

Toutes sortes de rumeurs continuent à courir au sujet du ministère. On persiste à y faire entrer M. Blake comme ministre de la justice. Dans ce cas M. McKenzie céderait le département des Travaux Publics au Bas Canada.

Il est absolument faux comme l'insinue la Gazette qu'il y ait aucune opposition à l'entrée de M. Geoffroy au ministère. La Minerve dit que la place de Maître de poste de Montréal a été offerte à l'hon. M. Laframboise.

M. V. P. W. Dorion ne songe pas à se présenter à Napierville comme on le disait.

M. Kerr a été élu Bâtonnier de la section du Barreau de Montréal en remplacement de M. Dorion.

On annonce la mort de M. Alfred Todd, greffier des bills privés à la Chambre des Communes.

Le maître-général des postes veut donner avis que tout employé de ce département qui demanderait une augmentation de salaire sera sommairement démis de ses fonctions.

La police montée au nombre de 200 hommes et environ 250 chevaux, est partie de Toronto pour Manitoba.

Il s'emmène avec eux deux pièces de campagne de 9 et nombre d'instruments aratoires. Après s'être reposés deux jours à Chicago, ils se rendront à St. Paul où ils monteront en selle et feront le reste du voyage à cheval.

La compagnie du Great Western dans le Haut-Canada vient de réduire la durée du travail de ses employés à 8 heures par jour. Les salaires sont en même temps réduits en proportion. La compagnie a été forcée de faire cette réduction, parce que l'état de ses affaires ne lui permet plus de payer un aussi grand nombre de travailleurs qu'au paravant.

Piôtôt que de renvoyer une partie de ses hommes elle préfère d'inuer les salaires et les heures de travail de tous et conserver le même nombre d'employés.

Le département de la marine et des pêcheries a été informé que la pêche du hareng du printemps aux îles Magdeleine a été assez heureuse. Quinze navires canadiens et cinq américains y ont pris part. La pêche du loup marin a donné un résultat moyen. Treize vaisseaux y ont pris part, dont un s'est perdu dans les glaces, l'équipage a eu toutes les peines du monde à s'échapper.

Le département de la marine et des pêcheries vient de faire frapper deux médailles commémoratives du sauvetage de l'équipage et des passagers du propulseur Mary Wood, le 25 septembre 1872, par M. Frank Moberley et Wm. G. Patterson. D'un côté sont gravées les armes du Canada entourées d'une guirlande de feuilles d'érable et surmontées d'une couronne. De l'autre elles portent l'inscription suivante:

Présentée par le gouvernement du Canada à Frank Moberley, sur l'une, et W. B. Patterson, sur l'autre, en reconnaissance de ses vaillants efforts pour sauver l'équipage et les passagers du propulseur Mary Wood, le 25 septembre 1872.

Les Serments Téméraires

Nous lisons dans le National: Nous avons à plusieurs reprises réclamé contre la coutume immorale de prêter serment sur toutes sortes de sujets, surtout pour des fins politiques, dans des affidavits que publient les journaux. Ces serments étaient administrés avec au tant de légèreté qu'ils étaient offerts, de la part des juges de paix, des commissaires, etc. Administrés sans droit et sans discernement bien souvent d'une manière contradictoire, ils habilitaient la population à ne plus professer pour le serment la vénération qu'il mérite. Des doutes étaient, cependant, entretenus sur la légalité de ces affidavits et sur le droit de servir contre ceux qui les donnaient et qui les recevaient.

Le dernier numéro de la Gazette officielle d'Ottawa contient le texte d'une loi passée durant la dernière session, qui met fin à cette incertitude si elle a jamais existé, et en même temps au criant abus de ces serments, en rappelant tout le monde aux saines notions sur la nature du serment.

Nous n'aurons donc plus le scandale de ces combats singuliers dans la presse, dans lesquels des gens venaient prendre Dieu à témoin de la vérité d'assertions en tout opposées et contradictoires. Nous devons cette loi à l'initiative de l'hon. M. Dorion, et nous n'hésitons pas à dire qu'elle restera comme un monument remarquable de la législation qu'il commença à introduire. Il n'y a pas de doute qu'il a mis fin à l'une des coutumes les plus démoralisantes qui se soient introduites dans notre pays depuis bien des années.

L'élection de Québec-Centre et le "Morning Chronicle."

J'ai promis au Morning Chronicle de lui répondre à propos de mon pamphlet et de lui dire en même temps un mot de l'élection de Québec-Centre, je tiens ma parole.

Certes, mon intention n'est pas d'examiner les causes qui ont changé le résultat que devait inévitablement avoir cette élection de Québec-Centre, au vu et au su de tous les citoyens, amis politiques ou adversaires. Chacun sait trop bien à quoi s'en tenir sur ce résultat, et à quoi lui l'attribuer; chacun connaît trop bien la corruption qui s'est pratiquée sous toutes les formes dans cette circonstance, la pression exercée, et par mon adversaire sur ceux qui avaient le malheur de lui devoir pour soins médicaux, et par certaines institutions monétaires sous leur dépendance et par le gouvernement local sur ceux qui pour éviter la tentation d'être fait miroiter aux yeux d'hommes, qui font passer avant l'honnêteté et la

fidélité aux principes, un bon contrat, ou l'espoir d'un bon job.

Je laisse à ceux qui ont mis de côté leurs principes et leurs opinions par l'espoir d'un petit contrat ou d'un job le soin de consulter leur conscience et de se dire s'ils ont agi comme des hommes de cœur et de véritables citoyens. Quant à ceux qui ont dû renoncer à leur opinion ou du moins s'abstenir de voter — car il y a à peine la moitié des électeurs qui ont voté — quant à ceux qui l'ont empêché d'exercer leur droit de citoyen et d'homme libre, en les menaçant dans leur famille, dans leur avenir, dans leur emploi, je ne puis absolument leur jeter le blâme, je me contente de les plaindre, car les plus coupables, sans voir et sans honneur, qui profitaient de leur position pour forcer la conscience d'un honnête homme.

Je dirai seulement que les hommes et la presse qui depuis 20 ans, orient sans cesse à l'honnêteté et à l'honneur, tout en travaillant constamment à démoraliser la population, à abaisser les caractères, à ôter au citoyen ce courage moral dont chacun se glorifiait autrefois et qui faisait que personne n'hésitait à publier hautement et ouvertement son opinion, ont dû être fiers de leur œuvre et ont pu juger dans cette élection du degré d'affaiblissement moral où ils ont conduit une certaine partie de la population. S'ils étaient sincères et quelque peu honnêtes, ne craindraient-ils pas pour l'avenir, si jamais nos condamnations étaient appelées à faire preuve d'abrogation et de force de caractère.

Je veux simplement dans ces quelques remarques, relever quelques-uns des mensonges et des infamies que l'on a débités et répétés sur mon compte.

Choisi unanimement, sans qu'une seule voix se soit prononcée contre moi ou en faveur de mon adversaire par une assemblée des électeurs du Québec-Centre comme candidat pour la législature locale, je crus devoir me rendre aux témoignages de confiance et de sympathie que me donnaient mes concitoyens. J'avais l'espoir que cette élection se ferait honnêtement, que Québec-Centre allait pouvoir librement faire le choix de son représentant, et qu'on ne venait pas se renouveler des actes qui ont dans le passé fait rougir tous les honnêtes gens de cette division.

Je me trompais. Une semblable élection eût été un mauvais exemple aux yeux de certaines personnes, il fallait, au contraire, m'écarter par tous les moyens, et on se mit à l'œuvre.

J'ai pris part à plusieurs élections, j'en ai surtout beaucoup fait de la manière la plus honnête, par la corruption, et par la violence, mais jamais je n'ai vu autant de cynisme, autant de malhonnêteté, autant de vénalité, autant de pression exercée sur les consciences, autant de faiblesse et de lâcheté chez certains individus, que dans cette élection — j'en ai vu dans des journaux, sur un mot d'ordre se déchaîner avec tant de fureur contre un homme qu'on ne l'a fait que contre moi. On semblait vouloir épuiser en une fois tout ce que peut contenir de haine, de fiel et d'immonde, le cœur d'un malhonnête homme.

Le Morning Chronicle s'est tout particulièrement fait remarquer par son acharnement.

Ce n'est certes pas sans répugnance, sans dégoût, sans éprouver des nausées, que j'ai, quelque temps après l'élection, lu les articles de ce journal à mon adresse. Il faut vraiment une certaine somme de courage pour lire toutes ces saletés, tous ces mensonges, toutes ces vilénies qui résumées en quelques articles tout ce qu'a été, tout ce qu'est, et tout ce que sera toujours le Morning Chronicle, la feuille vénale par excellence, l'essence de la fourberie et de la malhonnêteté politique. Il est incroyable que des hommes qui voudraient passer pour respectables, qui se croiraient insultés si on leur disait qu'ils ne sont pas des hommes d'honneur, puissent écrire et publier au tant de faussetés, autant de fourberies et d'infamies pour perdre un adversaire politique. Et cependant leurs actes et leurs paroles, qu'ils se sachent, feraient rougir le plus misérable portefaix de nos marchés.

Mensonge et infamie du Chronicle.

Le Chronicle a dit qu'il fallait envoyer en chambre des hommes de progrès, en faveur du chemin de fer du Nord, et non des hommes opposés à cette entreprise vitale pour Québec. Tous les citoyens respectables et honnêtes qui voient ce qui se passe (naturellement je ne parle pas du Chronicle, cela s'entend) savent que j'ai toujours été favorable à cette entreprise avec laquelle on trompe plus ou moins le public depuis 20 ans, que je n'ai jamais été, pour ou contre l'entreprise, suivant que tel ou tel homme en avait la direction, mais que je l'ai toujours désirée et favorisée sans m'occuper des hommes; tout le monde sait que presque le million de piastres a été demandé à la Corporation, j'ai fait tout mon pouvoir pour empêcher qu'il fut donné sans conditions, comme le voulaient certains conseillers, et que c'est grâce à l'énergie de quelques membres de la Corporation que l'on a obtenu que chaque partie du million ne fut payée que lorsqu'une partie proportionnelle du chemin serait faite.

Alors on louangeait fortement M. Hunt et M. Garneau, et on les disait les seuls véritables amis du chemin; naturellement on ne parlait pas de moi, mais le public savait que j'avais contribué pour sa large part à obtenir ces conditions auxquelles nous devons tenir plus que jamais, si l'on ne veut pas la ruine définitive de Québec, et que par conséquent je devais être rangé, suivant ces mêmes hommes qui me vilipendent aujourd'hui, comme un ami du chemin. Je montrais suffisamment par là, je crois, que je voulais l'intérêt véritable du chemin de fer du Nord, en même temps que l'intérêt des contribuables qui consentaient à payer un million de piastres pour aider cette entreprise, mais qui avaient droit à ce que ce sacrifice qu'ils s'imposaient, ne fut pas perdu.

Reconnaître ces faits eût été un acte honorable et de simple justice, je ne

pouvais donc pas attendre cet aveu du Chronicle. Au lieu de cela, il a crié sur tous les tons que j'étais opposé au chemin de fer du Nord.

Ne fallait-il pas être menteur et infâme pour faire circuler de semblables inventions!

C. J. L. LAFRANÇOIS.
(A continuer.)

Choses et autres.

Quelques échos de la dernière crise ministérielle en France empruntés à la Fronde, à l'Événement et au Gaulois:

On sait qu'il y a eu une demi-douzaine de ministères formés en vingt quatre heures.

Madame de Goulard a été dans les trames les plus affreuses. La vie que menait son mari pendant cinq jours l'inquiétait au dernier point. Elle a craint que la constitution de l'infortuné diplomate ne résistât pas à celle de son cabinet.

Depuis quelque temps, elle était en quête d'une bonne. Le 20, une grosse fille se présente, — une de ces bonnes à tout faire. Après avoir examiné ses certificats, Mme de Goulard lui dit:

— C'est bien, je crois que vous me conviendrez.

— Je ferai en sorte que madame soit contente de moi.

— Ainsi, c'est entendu, vous savez?

— Je sais coudre, repasser, faire la cuisine.

— Très bien! fait Mme de Goulard toute à son idée; mais savez-vous constituer un ministère?

— Le député X... qui depuis longtemps guignait un ministère, est mandé l'autre jour chez M. Goulard. Il s'y rend tout joyeux et il en sort trois quarts d'heure après.

— Et bien, lui demande un de ses collègues, vous devez être content, vous faites partie de la nouvelle combinaison ministérielle.

— Non, répond X..., mais j'ai du moins la consolation d'avoir vu se réaliser un de mes vœux les plus chers.

Et comme l'on paraissait surpris:

— Eh oui! reprend le député. M. de Goulard m'a fait appeler à midi. Nous sommes cinq entendus jusqu'à midi vingt cinq. J'ai donc été ministre pendant vingt cinq minutes.

— A la police correctionnelle:

— Prévenu, interroge le président, vous avez été arrêté en état de vagabondage?

— Oui, mon magistrat.

— Vous êtes fort, bien portant, cependant. Pourquoi ne travaillez-vous pas?

— J'ai vu vous dire, mon bon juge: j'attendais des propositions de M. de Goulard.

— Deux députés se rencontrent dans un couloir de l'Assemblée:

— Mes félicitations sincères: on dit que vous entrez au ministère.

— Moi, pas du tout, j'en faisais partie il y a une demi-heure, il est vrai, mais tout est changé maintenant. C'est au contraire vous qu'il faut complimenter: vous êtes désigné dans la combinaison actuelle pour prendre le portefeuille qui m'avait été destiné!

Télégraphie Générale.

Londres, 8.

Les journaux s'occupent de l'absence inexpliquée d'un certain comte, dont le nom n'est pas encore connu. Il a été vu pour la dernière fois à la Chambre des Lords mardi, le 2 courant.

Une dépêche de Liverpool dit que le Courier de cette ville prétend que ce personnage est le comte de Yarborough, et que sa disparition date de six semaines. La police est à sa recherche.

Le correspondant du Standard à Paris écrit: — Le manifeste du Centre gauche demandant la déclaration d'une république définitive ou la dissolution de l'Assemblée a été la plus grande sensation qu'on ait vue depuis la chute de Thiers. On pense généralement que ce manifeste aura pour effet de hâter le jour de dissolution et de ne pas augmenter la perspective de l'établissement d'un gouvernement régulier. Les conservateurs sont découragés.

Plus récent.

Le comte de Yarborough est adonné à l'ivrognerie; et mardi dernier le député sergent d'armes de la Chambre des Lords, le croyant dans une ivresse plus qu'ordinaire, l'enferma dans une chambre privée.

Au retour de l'officier, une demi-heure après, le comte avait disparu et n'a pas été vu depuis.

Une dépêche de Bombay dit que la saison s'annonce bien. Les pluies rejoignent les habitants qui présagent une bonne moisson.

Disgracié à annoncer que pas moins de dix-sept bills d'une importance locale devaient être soumis au parlement.

Il a engagé les membres à faire diligence pour éviter une session trop prolongée.

L'insurrection à Fes a été réprimée. Les troupes du Sultan, le 19 du mois dernier ont ouvert une vive canonnade sur la ville pendant quelques heures. Les troupes sont entrées dans la ville et ont saisi plusieurs quartiers. Quarante-dix personnes ont perdu la vie. Les insurgés ont cessé le feu et se sont soumis. Le sultan a ordonné l'amnistie.

Paris, 8.

La situation générale à Versailles est très-sombre. La population de la dissolution de l'Assemblée a été signée par 125 députés, qui espèrent obtenir 195 nouvelles signatures du centre-gauche. La motion de dissolution sera présentée à l'Assemblée à la plus prochaine occasion. Le centre-gauche est déterminé à régler la question — la république ou la dissolution — avant l'ajournement du mois d'août.

Rome, 8.

Les pèlerins américains seront reçus par le pape jeudi prochain.

Vienne, 8.

Un congrès international sera tenu pour discuter les mesures de prévention de la choléra, la question des quarantaines, et étudier les causes de cette maladie.

La conférence aura lieu le 15 du courant. Toutes les puissances européennes ont consenti à envoyer des délégués.

Madrid, 8.

La Gazette publie une circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères en Espagne aux représentants diplomatiques. Il promet le rétablissement de la paix en Espagne et à Cuba, et quand cette paix sera établie, la représentation sera alors la garantie de l'ordre moral.

Une dépêche spéciale dit que le pape a lancé une bulle convoquant le synode de Dublin, dans le but de considérer la cause de l'Irlande.

NECROLOGIE.

Nous avons un pénible devoir à remplir cette semaine: enregistrer le trépas d'un vieil et saint prêtre, dont la vie s'est consumée au service de notre sainte religion. Le Révé. Geo. A. Belcourt, ci devant curé de Rustico, plus récemment de la paroisse du Havre aux Maisons, lles de la Madeleine, rendait son âme à Dieu dimanche dernier, vers midi et demi.

Le zélé missionnaire de l'Eglise pleurait aujourd'hui naquit le 33 avril 1803, à la Baie du Fève, district des Trois-Rivières, et était par conséquent, dans sa soixante-douzième année. Il fut ordonné prêtre le 10 mars 1827, Vicar quelques années, la direction de St. François du Lac lui fut bientôt confiée, puis celle de St. Martin.

Il s'agissait alors d'établir des missions dans le Nord-Ouest, qui pussent distribuer la parole de Dieu aux nombreux trappeurs canadiens qui tous les ans allaient se mettre au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et en même temps évangéliser les innombrables tribus sauvages et barbares qui habitent ces lointaines contrées.

Messire Belcourt fut un des premiers à voler à l'évangélisation des populations du Nord-Ouest. Il arriva à la Rivière Rouge en 1831, et travailla pendant sept années consécutives à conquérir à l'Eglise les peuples de ce vaste territoire.

Revenu au Canada en 1838, nous le trouvons alors curé de St. Joseph de Lévis; mais les nombreux services qu'il avait rendus à la religion dans les missions de l'Ouest poussèrent Mgr. l'Archevêque de Québec à l'y renvoyer, et en 1839 Messire Belcourt reprit le chemin de la Rivière-Rouge, où il parcourut les diverses missions durant l'espace de près de vingt ans.

Messire Belcourt se livra à l'étude des langues sauvages du Nord-Ouest avec une grande ardeur, et il obtint sans cesse les succès les plus signalés. Il se rendit maître des langues les plus usitées parmi les diverses tribus indiennes, et composa une grammaire, qui fut rendue depuis des services inappréciables aux Missionnaires en les initiant d'avance au langage des tribus à évangéliser.

M. Belcourt fut ensuite (1859) établi à Rustico, l'île du Prince Édouard, où il demeura jusqu'en 1870, croyons-nous. Son passage en cette paroisse a laissé des traces ineffaçables; son esprit d'entreprise, son activité, son énergie y ont élevé des monuments qui font la gloire de son nom. Il y a établi, entre autres choses, la Banque des Cultivateurs, qui rend à la classe rurale des services inappréciables et donne à ses actionnaires des dividendes respectables.

En 1871, à la demande de Mgr. de Charlottetown, il alla prendre la cure du Havre aux Maisons, lles de Magdeleine, où il déploya les nombreuses qualités dont la Divine Providence l'avait doué.

Le corps de Messire Belcourt fut transféré à Memramouc, mardi. Le convoi funèbre était accompagné du R. P. LeFebvre, du R. P. Babin, du R. P. Bradley, et du R. P. Dussault. Les funérailles ont eu lieu avec une grande pompe funèbre. — (Moniteur Acadien.)

FAITS DIVERS.

REMIS. — Nous avons été obligés hier faute de place de remettre à aujourd'hui la publication de la correspondance de M. Lafrance.

BANQUE STADACONA. — Nous apprenons avec grand plaisir que M. J. A. Charlebois a été choisi hier comme notaire de la Banque Stadacona par les directeurs de cette institution.

SECTION ST. ROCH. — Nos lecteurs se rappelleront que demain aura lieu à 7 h. p. m. l'Assemblée générale de la section St. Roch, Société St. Jean Baptiste, à la salle Jacques Cartier. Tous les Canadiens Français sont priés d'y assister.

EXCURSION JOURNALISTIQUE. — Nous apprenons que plusieurs membres de la presse, américaine, dames et messieurs projettent de faire un voyage au Saguenay et de visiter Québec en passant.

ARTISTIQUE. — Il est probable que nous aurons cet été la visite de Pauline Lucca.

Une liste de souscription est ouverte chez M. Morgan, marchand de musique. Nous espérons que les amateurs de bonne musique, et tous nos artistes, se feront un devoir de faire tous leurs efforts pour donner à Québec l'avantage d'entendre une cantatrice aussi célèbre. Plus heureux cette fois, que quand il s'est agi de Nilsson, nous espérons avoir l'occasion d'applaudir Pauline Lucca à Québec.

EMPORIUM DE MUSIQUE. — Nous signalons aux amateurs le nouvel assortiment de musique de M. Fuchs, rue St. Jean.

L'assortiment se compose d'une foule de morceaux choisis, perles opératiques, compositions nouvelles de musiciens célèbres.

Voilà l'annonce.

NOMINATION. — Le gouvernement local

vient de nommer M. J. X. Lavoie, avocat, notaire et régistreur à Percé en remplacement de M. Harper, démissionnaire.

TORNAOI DE CROSSE. — Il y a eu, samedi, un magnifique tournoi de crosse entre le second d'au club St. Louis d'une part et le second d'au club Thistle de l'autre. La lutte s'est engagée vers les six heures et s'est prolongée jusqu'à 8 heures. Une seule partie a été gagnée.

La victoire, chaudement disputée, est demeurée aux vaillants champions du club St. Louis. — Un grand nombre de personnes étaient accourues pour assister à cette joute à laquelle les spectateurs ont prêté un vif intérêt.

MORT SUDITE. — Nous regrettons d'apprendre que M. Louis Voyer, père de notre ami le capitaine Voyer, de la police provinciale, est mort subitement chez lui hier soir.

M. Voyer était dans sa soixantième année.

FINO. — La police a mis la main sur le collet d'un jeune filon hier. Cet apprenti coquin se nomme Sinnott, et est fils d'un nommé Sinnott, fripier, rue St. Valier, St. Roch.

Il avait entrepris de dévaliser le magasin et la caisse de son père.

Il a été envoyé à l'Ecole de Réforme.

SAUVÉ. — Hier, la police, à la demande pressante d'un jeune Canadien-français, ouvrier mécanicien, a fait une descente dans une maison de prostitution et en a retiré une jeune fille de 14 ans qui y avait été amenée par la maîtresse du logis depuis quelques jours.

La jeune fille, sachant toute l'horreur de sa position, n'a pas demandé mieux que de laisser la maison.

COURS DE POING. — Dimanche soir, entre 5 et 7 heures du soir, des buveurs chez un aubergiste de la rue Nouvelle, se sont pris de querelle et se sont battus.

Cette auberge ouverte le dimanche c'est là un délit contre les lois municipales.

D'ailleurs, nous croyons que depuis longtemps on se relâche trop sur l'exécution de cette loi.

Les auberges sont ouvertes et la nuit et le dimanche, comme durant la semaine.

Prière aux autorités de voir à ce qu'on ne se moque pas ainsi ouvertement d'elles et des lois établies.

JOURNÉE IMPORTANTE. — Le 24 juillet de l'année dernière, le bureau de la Trinité, composé de MM. Jones, McGee, Sharples et Smith, rendait un jugement contre le pilote Lachance le suspendant pour un an le condamnant avec frais pour avoir échoué le steamer Northern à la pointe St. Laurent. M. Lachance en appela de ce jugement à la cour Supérieure, présidée par l'hon. Coram A. Stuart. Voici la conclusion du jugement qui a été rendu:

"Je suis d'opinion, a dit l'hon. juge, que le jugement doit être renversé, qu'il n'est pas du tout établi que l'accident qui a jeté à terre le "Northern" sur la pointe St. Laurent, sur la rivière St. Laurent ne saurait être considéré comme étant l'effet d'une fausse manœuvre ou d'une négligence de l'Appelant."

MM. Langlois, Angers et Colston, étaient les avocats de M. le pilote Lachance; MM. Allyn et Chauveau, ceux de la Mission de la Trinité de Québec.

COUR DE POLICE. — Devant le Juge Doucet.

Thomas Halves matelot du War Spirit, capt. Duncanson, pour absence sans permission de son navire, a été condamné à deux semaines de prison.

John Crick, matelot du Western Belle, capt. Thomas Smith, pour absence sans permission de son navire, a été condamné à deux semaines de prison.

Charles Wilson, matelot du Staffa, capitaine John Woodward, pour avoir assailli le capitaine du dit navire, a été condamné à deux semaines de prison.

John Campbell, matelot du Maxwell, capt. Colin McDougall, pour absence sans permission, a été condamné à quatre semaines de prison.

William Law, matelot du Lady Helen, Capt. Charles Gittins, pour refus d'obéir à un ordre légitime, a été condamné à quatre semaines de prison.

John Campbell du Maxwell pour vol d'une paire de bottes d'un camarade, est convaincu et condamné à deux mois de prison.

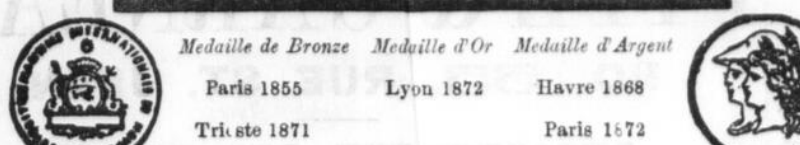
Théodore Kim, matelot du Testamania, pour absence de son navire sans permission est envoyé à bord du navire, à la demande du capitaine.

Frank Midraw, matelot du Testamania, pour ivresse est lib

PAPIER RIGOLLOT

OU MOUTARDE EN FEUILLES.

POUR SINAPISMES



Adopté par les Hôpitaux de Paris, les Ambulances et Hôpitaux Militaires, par la Marine Française et par la Marine Royale Anglaise.

"Conserver à la Poudre de Moutarde toutes ses propriétés, obtenir en peu d'instants, avec facilité, un effet décisif avec la moindre quantité possible de médicament, voilà les problèmes que M. Rigolot a résolu de la manière la plus heureuse, etc." — A. BOCHARD, DAT (Annuaire de Thérapeutique, 1888, p. 204).

Exiger la signature ci-contre; il y a des contrefacteurs.

Paris, 26, rue Vieille-du-Temple. — Dans tous les Pharmacies, pour le détail.

Agents généraux pour le Canada: **FABRE & GRAVEL, Montréal.**

PATE & SIROP

CODEINE DE BERTHE

Préconisés par tous les médecins contre les RHUMES, CATARRHES et TOUTES LES IRRITATIONS DE POITRINE.

N. B. — Le Sirop de Codeine qui a mérité l'honneur d'être parmi les médicaments nouveaux d'être enregistré comme un des médicaments officiels de l'Empire français, se distingue de tout éloges.

AVIS. — A cause de nombreuses falsifications qui ont suscité l'heureux résultat du Sirop et Pâte de Berthe, nous sommes forcés de rappeler que ces médicaments se vendent seuls et séparément en boîtes et flacons portant la signature ci-contre.

Dépôt général: à Paris, 24, rue des Ecoles, et dans toutes les Pharmacies.

Agents généraux pour le Canada: **FABRE & GRAVEL, Montréal.**

Dans tous les cas de faiblesse, appauvrissement du sang, débilité produite par les convalescences longues, les excès ou le travail MM. les Médecins recommandent généralement le Vin de Dr JONAS, au quinquina, extra de viande et hypophosphite, dans lequel une heureuse combinaison a réuni les reconstituants les plus énergiques de la matière médicale, tout en leur conservant leurs propriétés respectives.

14, rue de Laury, Paris.

Agents généraux pour le Canada: **FABRE & GRAVEL, Montréal.**

ACTE DE LA FAILLITE 1869

PROVINCE DE QUEBEC, COCOT SUPREMEUR.

Dans l'affaire de

BARTHE, BOURGET & Cie, Faillite.

LE CINQUIEME JOUR DE JUIN prochain, LOUIS A. PARIS BARTHE, tant individuellement que comme associé de la dite société, demandeur en décharge à la dite Cour, en vertu du dit Acte CARON & REMILLARD, Sec Proceurs ad litem. Québec, 2 mai 1874. — 1m

ENTREPRENEUR DE MUSIQUE

No. 42, RUE ST. JEAN.

Nous venons justement de recevoir une nouvelle collection des plus considérables de Musique de Pianos et de Chansons Françaises. L'importation vient d'Europe, elle se compose des ouvrages et compositions les plus modernes des écrivains les plus célèbres, choisis par gradation de difficultés, depuis la composition la plus facile jusqu'à l'ouvrage le plus difficile de Liszt et de Meyer.

Nous recommandons spécialement aux élèves les ouvrages de Streaborg, Brumer, Hime, Cramer, Gobearts, Czerny, Egghard, Croise, etc., etc.

Nous vendons notre Musique en Feuille depuis 30 cts à \$1, meilleur marché qu'ailleurs.

Nous avons constamment en magasin un assortiment complet de Violons, Guitares Cordes, Cartons à Musique, Papier à Musique en Feuilles et en Cahiers à des prix extrêmement bas.

Venez s'il vous plaît voir notre assortiment. H. A. C. FUCHS & Cie. Québec, 31 janvier 1874.

LA NOUVELLE

Machine à Coudre

SILENCIEUSE D'APPLETON.

Cette Machine à Coudre n'a pas d'égal dans la construction pour la durée et le rang de ses ouvrages.

Avant d'acheter examinez la Machine à Coudre APPLETON.

L. N. ALLAIRE & CIE.,

Seul Agent de la Machine à Coudre Appleton.

Coûte des rues St. Pierre et St. Jacques, Basse-Ville, Québec, 12 déc. 1873.

Sucre Raffiné Ecossais.

Maintenant en déchargement des Steamers "Waldensian" et "Manitoba" de Glasgow.

59 Tierces de Sucre Raffiné de Glasgow, très-brillant.

— AUBREY —

10 Caisses de Marmelade Keiler de Dundee. A vendre par **GIBB, LAIRD & Cie.** Québec, 12 mai 1874.

GENIEVRE.

Venant d'être reçu par le SS. "Helios."

Tonnes de Genièvre double herbié de B. Ankenheim & Nol, manque de la clef

A vendre par **GIBB, LAIRD & Cie.**

Québec, 5 mai 1874.

Huile de lin et Blanc de Plomb.

En déchargement du Steamer "Ganges" de Hull.

25 Boucarts de la meilleure Huile de Lin double bouillie de Blundell, Spencer & Cie.

20 Quarts de do de do de Hull.

5 Boucarts de Blanc de Plomb Moulé No. 1 de Blundell, Spencer & Cie.

A vendre par **GIBB, LAIRD & Cie.**

Québec, 12 mai 1874.

GRU AU ECOSSAIS et ORGE.

En déchargement du SS. "Waldensian" de Glasgow.

25 Barils de Gruau Ecossais.

50 do d'Orge Perlée Ecossais de Dunlop.

A vendre par **GIBB, LAIRD & Cie.**

Québec, 12 mai 1874.

Fer en Saumon.

20 Tonnes de Fer Eglington.

A vendre par **GIBB, LAIRD & Cie.**

Québec, 25 avril 1874.

Sucre des Barbades.

Venant d'être reçu par le Ware des Barbades.

75 Boucart de Sucre Brillant des Barbades.

A vendre par **GIBB, LAIRD & Cie.**

Québec, 25 avril 1874.

ACIDE SULPHURIQUE.

50 C. CANISTRES.

A vendre chez **J. & W. REID,**

Rue St. Paul.

Québec, 7 mai 1874.

MUSIQUE NOUVELLE

Requie de Paris par le dernier steamer.

MORCEAUX POUR PIANO:

Mignonnette, chanson-gavotte Bachmann 60

Chanson du Bon Vieux Temps 60

O. Jombine, polka originale... Dessaux 0.50

Bucé hale, galop brillant... Leybach 0.50

La Favelette, transcription de concert Bachmann 0.75

Barcarolle... Kowalski 1.00

Vit et léger, galop brillant... Ledne 0.50

L'acrobate, valse brillante... Leybach 0.75

Bergerie... Kowalski 0.60

Bonde des musquetaires... Bachmann 0.50

La jolie hongroise, valse... Fisher 0.60

En vente chez **A. LAVIGNE,**

Marchand de Pianos et Harmoniums,

114, rue St. Jean, (Banque d'Epargne.)

Québec, 21 avril 1874.

A VENDRE

A Grande Réduction.

Ciboires depuis \$25 à \$30.

Calices \$5 à \$100.

Ostensoirs \$30 à \$15.

Burettes et plateau en cristal \$1.50.

Burettes \$5 à \$15.

Piscines et plateau \$3 à \$5.

Reliquaires \$12 à \$20.

Chandeliers \$25 à \$60.

Encensoirs et navettes \$5 à \$30.

Couronnes pour statues \$4 à \$8.

Croix de procession \$7 à \$18.

Lampes \$6 à \$25.

Clochettes \$0.5 à \$2.

Vases pour fleurs \$1.50 à \$2.00 la paire.

Missels de \$4 à \$16, etc., etc.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE

F. X. GARANT,

No. 27, rue de la Fabrique.

Québec, 17 avril 1874.

Librairie OVIDE FRECHETTE,

23, COTE LAMONTAGNE.

DERNIEREMENT RECU.

Instructions pour le Saint Sacrifice de la Messe, suivie d'une Méthode pour visiter Notre Seigneur dans la Ste. Eucharistie, par le P. Vaubert, S. J.

P. VAUBERT, S. J. — Traité de la communion ou conduite pour communier sagement.

MGR. GAGNON — Marie, Ettoile de la Mer, 1 vol. Leau bénite au XIX siècle, 1 vol. La vie n'est pas la vie, 1 vol. Le signe de la croix au XIX siècle, 1 vol.

L'ABBE COULIN — L'année du pieux fidèle, dédiée à la Vierge Immaculée, 7 vols. R. P. XAVIER BLOUX — La famille sanctifiée, 2 vols. St. Bonavent. Légendes de Saint François d'Assise, 1 vol. Vie et œuvres de la Bienheureuse Marguerite Marie Alacoque en 2 gros vols. R. P. MONSIEUR — Conférences de Notre Dame de Paris.

L'ABBE HERBERT — Direction pour la conscience d'un jeune homme, 1 vol. P. PRUVOST — Œuvres de Saint Louis de Gonzague.

E. CHABAUTZ — Concordance des propriétés modernes, 1 vol. R. P. BOUX — Lettres de St. Ignace de Loyola.

L'ABBE HERBERT — Les articles organiques, 1 vol. SAINTE FOI — Théologie à l'usage des gens du monde, 3 vols.

OUVRAGES CANADIENS.

Mémoires sur le bien des Jésuites, l'Amnistie par M. Riël. Conférences dogmatiques sur le mariage chrétien par le R. P. Brown, S. J. Action de Ma. le dans la société. Le libéralisme par l'Abbé B. Paquet. Chroniques par A. Biles.

Québec, 2^e février 1874.

MARSH & JACQUES

VIENNENT de recevoir un lot considérable de Souliers Hollandais pour Femmes et Enfants.

Il y a de la place qui se met en froid au lieu lorsqu'on est chaussé de ces souliers une demi-heure avant.

No. 2, rue Duval.

Vis-à-vis le Bureau de Poste.

Québec, 27 oct. 1873.

GAZ

RICHARD & CIE.

DONNANT UNE VIVE LUMIERE

ET

DONT LE PRIX

EST

Excessivement réduit!

—

Ces qualités seules doivent amplement suffire pour attirer d'une manière toute spéciale l'attention du public sur cette découverte. Nous croyons donc parfaitement inutile d'en énumérer toutes les autres qualités et d'insister sur les nombreux et importants avantages de ce gaz. Nous avons la confiance que l'usage que vous en ferez un grand nombre de nos principaux établissements en démontrera avec une telle évidence la supériorité sur tout autre gaz d'éclairage, que bientôt l'introduction en deviendra générale dans toutes nos maisons privées et que même l'on s'en servira pour éclairer nos rues.

Le REV. M. LAFRAMME, Professeur distingué de l'Université-Laval, a bien voulu faire de longues et patientes recherches sur ce nouveau gaz d'éclairage et son générateur. Il l'a soumis à de nombreuses expériences et nous citons ici quelques extraits qui résument cette étude et font connaître les qualités inappréciables de ce gaz.

Le Gaz Richard & Cie.

Est fabriqué avec de la gacoline ou carbure d'hydrogène très-volatile qui s'extrait du pétrole. La gacoline comme le pétrole ne renferme pas de principes vénéneux et ses vapeurs n'ont aucun mauvais effet sur le système. Il semble au contraire que les personnes qui respirent habituellement des vapeurs de pétrole se portent mieux que les autres (D. French, Liverpool). La gacoline qui forme la partie principale du

Gaz Richard & Cie.

est aussi inoffensive que l'huile de charbon. De là un avantage considérable sur les gaz d'éclairage ordinaires qui renferment toujours au moins deux principes délétères, l'oxyde de carbone et des vapeurs de bisulfure de carbone. Assez souvent, grâce à une purification incomplète, il contient en outre une quantité plus ou moins grande d'hydrogène sulfuré qui est un poison violent.

L'intensité de la flamme donnée par le

Gaz Richard & Cie.

A été comparée à celle de la flamme du gaz ordinaire. Le générateur étant à 15° c, les flammes des deux gaz avaient la même intensité. Celle du

Gaz Richard & Cie.

est plus jaune, mais elle est plus douce et fatigue moins la vue. En comparant la flamme du

Gaz Richard & Cie.

avec celle d'une bougie stéarique, on trouve que le générateur étant à 20° c, et rempli de gacoline 80° une flamme de quatre à cinq pouces de large donne autant de lumière que 30 bougies.

On sait que pour une bonne flamme de quatre à cinq pouces de large la dépense est de 60 pieds cubes par 24 heures. De là il suit qu'avec 1000 pieds cubes de gaz on peut brûler à peu près 15 jours. Or, ce qui revient au même, 3000 pieds cubes de gaz pourraient alimenter 150 pendant 24 heures ou 300 pendant 12 heures, la pression étant égale à 0.75 forces d'eau.

Or, 1000 pieds cubes de

Gaz Richard & Cie.

Contient à peu près 2.75 gallons de gacoline 80°. Donc avec 2.75 gallons de gacoline, on pourrait entretenir un bec isolé pendant 15 jours. Et si nous supposons le prix de la gacoline à \$5.40 le gallon, nous avons pour la dépense d'un bec pendant 24 heures la somme de \$2.08, ou de \$2.04 pour 12 heures. Dans ces conditions 1000 pieds cubes de

Gaz Richard & Cie.

Ne coûteront au plus que \$1.20 à 1.25 millions de la moitié du prix du même volume de gaz d'éclairage.

Ainsi, comme on le voit, avec le

Gaz Richard & Cie.

Beaucoup moins de danger pour ces explosions dont les conséquences sont si désastreuses et si fatales, plus de ces exhalaisons délétères qui à chaque instant empoisonnent l'air, nuisent si fortement à la santé, et peuvent souvent être mortelles.

Avec le Gaz Richard & Cie.

Nous avons une lumière au moins aussi belle, aussi vive, aussi éclatante que celle du gaz ordinaire, et elle a sur cette dernière le grand avantage d'être plus douce et de moins fatiguer la vue. Les personnes obligées, soit par leur état ou leur goût de l'étude, de travailler souvent pendant les longues heures de la nuit, et dont la vue se détruit tous les jours à la lumière brûlante du gaz ordinaire, devront, nous n'en doutons pas, apprécier comme elle le mérite, cette précieuse qualité.

Avec le Gaz Richard & Cie.

Chacun peut avec la plus grande facilité, éclairer sa demeure à un bon marché vraiment sans exemple. Ce n'est certes pas une mince considération de n'avoir pas à solder à chaque instant des comptes excessifs, surtout pour les personnes dont la consommation de lumière est considérable.

La compagnie en soumettant au public ce nouveau système d'éclairage a donc la confiance qu'elle rencontrera parmi les citoyens de Québec d'abord, et bientôt dans toute la Province du Canada, un bienveillant et généreux encouragement. Elle n'y compte pas seulement parce que cette découverte est toute canadienne, ce qui, cependant, mériterait d'être pris en considération par tous ceux qui tiennent à l'encouragement l'industrie nationale, mais elle y compte surtout parce que, connaissant la valeur et les qualités de l'article qu'elle met sur le marché, elle sait qu'il ne faut qu'un peu d'encouragement quelque part pour en faire ressortir le mérite.

Ce que la Compagnie demande donc, ce qu'elle sollicite, c'est un essai loyal, et elle est certaine qu'après une courte expérience le

Gaz Richard & Cie.

Aura partout donné une si complète satisfaction que tout le monde voudra s'en servir.

Québec, 23 déc. 1873.

J. B. PRUNEAU, Maître de Poste.

Québec, 18 mai 1874.

Venant d'être Reçus.

REGULATEURS.

Le plus beau choix de Régulateurs pour maisons privées, bureaux et bâtiments publics, avec penoules compensées par la mercur.

A vendre chez

DUQUET & Cie, No. 1, rue Fabrique.

Oh vous pouvez vous procurer le plus beau choix de superbes bijoux, diamants, montres, etc.

Québec, 23 janvier 1874.

Tableau indiquant l'heure du Départ des Mallets.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, Mars 1874.

A. M. P. M. ONTARIO. A. M. P. M.

9.00 Ottawa, par chemin de fer (a) 6.00

9.00 Prov. d'Ontario, (a) 6.00

QUÉBEC.

9.00 Arthabaska et Tr. Rivière, par chemin de fer, Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, Town, de l'Est et Richmond, jusqu'à Montréal, par chemin de fer, tous les jours (a) 6.00

Montréal, 3 Riv. Sorel, Bédard, St. Pierre Beccaria, Station Chaudière Cité de Montréal, par chemin de fer, et l'Ouest, tous les jours (a) 6.00

Leeds, Michigan, tous les jours. 6.00

St. Giles et St. Sylvestre, mardi, jeudi et samedi (a) 6.00

5.30 Riv. de Loup, par chemin de fer et l'Est, tous les jours (b) 8.00

Moulin Chaudière MALLES LOCALES.

5.30 St. Anselme et le comté de Dorchester, tous les jours. 8.00

Beaumont et St. Michel, tous les jours. 2.30

8.30 3.00 Bienville, par chemin de fer, deux fois par jour. 8.30 2.30

Lévis, 2 fois par jour. 8.30 2.30

9.00 4.30 Québec-Sud, 2 fois par jour. 8.00 6.00

8.00 Sainte Marie, etc., comté de Beauce, tous les jours. 11.00

3.00 New Liverpool et St. Jean Chrysostôme, 2 fois par jour. 8.30 2.30

8.00 2.30 Spencer Cove, 2 fois par jour. 8.00 2.30

St. Sauveur et St. Roch, 3 fois par jour. 11.00

9.00 2.30 Riv. de Loup, par chemin de fer, deux fois par jour. 8.30 2.30

8.00 2.30 Riv. de Loup, par chemin de fer, deux fois par jour. 8.00 2.30

8.00 2.30 Riv. de Loup, par chemin de fer, deux fois par jour. 8.00 2.30

8.00 2.30 Riv. de Loup, par chemin de fer, deux fois par jour. 8.00 2.30

8.00 2.30 Riv. de Loup, par chemin de fer, deux fois par jour. 8.00 2.30

8.00 2.30